

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le six février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

**PRESENTS** : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – M. SIBILLE – G. SPIRHZANZL – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY

**EXCUSES** : C. RODARY (procuration C. CURTET) – E. CARLIER (procuration L. PICHON)

**ABSENTS** :

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 17

**Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT** : Cécile CURTET

**Convocation du 02/02/2024**

**OBJET : JEUNESSE**

**MODIFICATION DES PROJETS PEDAGOGIQUES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES-  
EXTRASCOLAIRES-LOCAL DES JEUNES ET DES TARIFS DE CANTINE-PERISCOLAIRE-  
EXTRASCOLAIRE-LOCAL DES JEUNES**

Mme Valérie Cazaux explique que notre convention d'objectifs et de financements de nos ALSH doit être renouvelée auprès de la CAF. Dans ce cadre, les différentes pièces justificatives à fournir ont été mises à jour pour répondre à leurs attentes. Les précisions demandées concernent des éléments de présentation et de formulation. Sont concernés les documents suivants présentés en annexe de cette délibération :

- Les projets pédagogiques des accueils périscolaires et extrascolaires
- Le projet pédagogique du local des jeunes
- Les tarifs du local des jeunes
- Les tarifs de cantine
- Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires

Sur le rapport de Mme Valérie Cazaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications du règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires tel qu'annexés à la présente délibération
- APPROUVE la modification des intitulés des tarifs de cantine, du local des jeunes et des services périscolaires et extrascolaires tel qu'annexés à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Envoyé en préfecture le 08/02/2024

Reçu en préfecture le 08/02/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20240206-240206\_DEL2-DE

**David RICHARD**  
**Le 06 février 2024**



Détail des votes :

- Pour : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – C. ORIOL – M. SIBILLE – C. RODARY – G. SPIRHANZL – E. CARLIER – F. DIAZ – J.-C MICHAUD – L. PICHON – D. BONZY
- Contre :
- Abstention :